



ACTE D'AUTORISATION

Amendement d'une autorisation simplifiée

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

FAMILY WASP & FLY LURE -Famille de Produits - Meta SPC 2 est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/04/2032. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

ARMOSA TECH

Numéro BCE: 428001216

Rue des Tuilliers 1

BE 4480 Engis

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o Fructose 15.5% w/w AL

- Numéro d'autorisation du meta SPC: EU-0027083-0000 1-2

- Utilisateurs autorisés : Grand public et professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions

- Nom et teneur de chaque principe actif:

D-Fructose (CAS 57-48-7): 15,51% - 15,51%
Acide acétique (CAS 64-19-7): 0,27% - 0,27%

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

19 Répulsifs et appâts
Exclusivement autorisé en tant que attractif pour guêpes, mouches et drosophiles, à l'intérieur et dans les jardins, pour les professionnels et le grand public.



- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles:
 - o *Drosophila melanogaster*
 - o *Musca domestica*
 - o *Vespula* sp
 - o *Vespa* sp

§2.Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant FAMILY WASP & FLY LURE -Famille de Produits - Meta SPC 2:

ARMOSA, BE

- Fabricant D-Fructose (CAS 57-48-7):

ARMOSA TECH, BE

- Fabricant Acide acétique (CAS 64-19-7):

ARMOSA TECH, BE

§3.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom FAMILY WASP & FLY LURE -Famille de Produits, avec le numéro d'autorisation EU-0027083-0000.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4.Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS: /

§5.Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,
Autorisation simplifiée, le 21/04/2022

Amendement d'une autorisation simplifiée,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 22/08/2022